

Toute œuvre de pensée
est reçue
et insérée volontiers

Abonnement annuel: 12 Fr.

ÉDITION SUR PAPIER JAPON
IMPÉRIAL

50 Francs par an

IDJTIHAD

LIBRE EXAMEN

Revue sociale et littéraire de l'Orient et de l'Occident

(Paraissant mensuellement)

RÉDACTION

ET

ADMINISTRATION

Roseraie, 2, Genève

TÉLÉPHONE 4732

Adresse télégraphique :

IDJTIHAD, GENÈVE

1^e ANNÉE

N^o 5

AVRIL 1905

NOTRE ENQUÊTE

La Grande Bretagne, Germania, Turquie, le



Les Musulmans de Russie

Nous avons reçu une longue lettre d'un musulman de Russie et nous en avons donné quelques extraits dans la partie turque de notre précédent numéro.

Cette lettre, sous forme d'une circulaire, raconte une foule de violations des droits les plus élémentaires du peuple musulman par le gouvernement du czar.

Les musulmans de Russie, qui étaient, jadis, les plus favorisés des sujets non russes de l'Empire sont, depuis quelques années, l'objet de vexations sans nombre. Nous y trouvons pour nous quelques éléments de satisfaction et de joie; expliquons-nous:

Le peuple musulman de Russie, jusqu'ici resté engourdi, presque sans aucune idée d'indépendance, commence à se réveiller et jette autour de lui un regard inquiet et inquiétant; les musulmans comptent parmi leurs coreligionnaires des médecins, des légistes, des avocats, etc., plus nombreux que jamais. La russification des Turcs, des Circassiens, des Tartares, enfin bref de tous les Musulmans de Russie s'impose à la politique moscovite.

Notre correspondant dit:

A une époque où tout homme jouit de la liberté de conscience, pourquoi les Musulmans de Russie en seraient-ils privés? Nous avons perdu tous nos droits, nos droits et privilèges relatifs au libre exercice de nos institutions légales ou religieuses sanctionnées par les Czars!

Nous vous soumettons quelques-uns de nos droits violés:

I. En 1787, l'impératrice Catherine avait sanctionné notre indépendance dans tout ce qui avait rapport au domaine de la législation islamique, telles que les formalités de mariage, successions, etc. Nous avions dans la ville d'Oufa un Tribunal constitué et formé de docteurs musulmans; il fut supprimé.

II. En 1792, un ukase impérial autorisait les Musulmans à envoyer des missionnaires mahométans parmi les Kirghiz et les Cosaques, afin de les instruire et de leur enseigner leurs devoirs de musulmans. Les Musulmans qui venaient de Boukhara, de Khiva et s'installaient en Sibérie avaient été encore plus largement dotés, par le même ukase, de privilèges, ils étaient dispensés des contributions de commerce et de l'impôt individuel; tous ces droits acquis par nous furent abolis.

III. Les musulmans de Crimée possédaient également un tribunal particulier pour la gestion des affaires matrimoniales et des héritages, enfin de tout ce qui se rapporte au domaine de la législation islamique. Les rentes et les biens de main-morte devaient être gérés par le susdit tribunal et employés pour l'entretien de nos écoles. Les soldats recrutés parmi les musulmans de Crimée, devaient constituer une troupe unique et feraient leur service militaire en Crimée, sans être envoyés dans nulle autre province de l'Empire.

Cet engagement du gouvernement fut aussi annulé.

IV. Tous les musulmans de Russie devaient jouir d'une intégrale liberté en matière de religion; ils étaient égaux aux Russes au point de vue du droit. Mais la force prima le droit et nous voilà réduits à une situation intenable. Si le gouvernement russe avait respecté ses promesses solennelles et n'avait pas violé nos droits, notre dévouement envers lui resterait intact.

Nos écoles sont administrées par le ministère de l'Instruction publique où nul ne sait le turc, et notre langue est, par ce fait, menacée de disparaître et avec elle nous-mêmes.

L'attentat du gouvernement contre notre vie nationale ressort des correspondances échangées entre le président du Saint-Synode, M. Papidanostike et le Directeur de l'Université de Kazan, Ilminski; d'autres communications officielles publiées par la presse russe même viennent confirmer la chose.

Le gouvernement russe a donné des noms russes à plus de 40,000 musulmans et cela

de force. L'autorité protège les malfaiteurs si leurs victimes sont des musulmans.

Les musulmans du Caucase et de Daghistan ne sont pas moins malheureux. Plusieurs de nos grands hommes sont morts exilés ou empoisonnés. Nous pouvons citer Hadji Abdulatif Effendi, un de nos plus savants « Ulema » (savant théologien) mort empoisonné dans son exil et cela pour avoir visité la Mecque et Constantinople.

Les musulmans habitant aux environs de Kamouk furent pillés et puis chassés sur la frontière de la Perse.

D'après les traités et conventions antérieurs chaque maison musulmane ne devait payer qu'un manate comme impôt foncier; maintenant cet impôt a été centuplé deux fois. Le cas de conversion forcée en masse à la religion orthodoxe n'est pas rare.

Que de fois nous avons été dans l'obligation de signer une affirmation ou protestation dont le contenu nous était inconnu... »

On comprend aisément par ces quelques extraits que les musulmans de Russie souffrent sous la tyrannie moscovite autant et peut-être plus que les Polonais, les Juifs, les Finlandais, ou les Arméniens etc.



Question du Maroc

Une des questions brûlantes de nos jours est, à coup sûr, celle du Maroc.

Dans les sociétés humaines il y a des maladies dont les pronostics graves sont de toute évidence.

Le Maroc était atteint d'une maladie de ce genre et d'une issue nécessairement fatale. « Ne pas avancer c'est reculer », dit un proverbe allemand, mais, cet Etat mahométan de l'Afrique septentrionale restait non seulement indifférent au colossal progrès du siècle, mais il le haïssait aussi; ce qui n'était

point conforme aux vrais principes progressistes de l'Islamisme.

Une ignorance crasse jointe à un stupide fanatisme, voilà ce qui dominait près de 12 millions de Marocains sur un territoire fertile et riche, d'une étendue de 812,300 kilomètres carrés.

Dépuis plus d'une année, un prétendant au Trône chérifien avait divisé en deux partis les musulmans du Maroc; ils s'entr'égorgeaient et ils s'entr'égorgeaient encore!

Nous ne vivons plus au temps où l'on pouvait dire aux tiers qui voulaient se mêler des affaires intérieures d'un Etat, comme les Persans:

« Muhtésibra dérroun-i Khané tchi qar? »

L'extinction d'une famille humaine, d'une race, d'un peuple, ne peut pas se faire sans répercussion dans le sein de l'intérêt du monde civilisé; et, ce monde civilisé, par une tragique ironie, consent, si l'intérêt l'exige, à supprimer des milliers d'êtres humains, pendant qu'il réprime un suicide individuel, en pensant qu'une main d'œuvre ferait défaut pour la société.

C'est à ce point de vue que l'Angleterre et la France se placèrent lorsque, dès 1894, elles intervinrent dans les affaires du Maroc. Cette immiscion vient d'être couronnée par une convention amicalé entre ces deux grandes nations.

Le texte de la Convention anglo-française à ce sujet n'est pas entièrement connu; mais ce qui est certain c'est que l'Angleterre, en échange de quelques privilèges et prétentions de la France en Egypte, a offert l'Empire chérifien au libre usage des Français.

La généralité des journaux libéraux tels que l'« Humanité », « L'Aurore », « L'Action », « La Petite République » désapprouvent la politique de conquête du ministre des affaires étrangères, M. Delcassé.

D'autre part, l'Angleterre s'est affermie en Egypte sans être entravée par personne. Encore une fois la diplomatie anglaise apparaît, victorieuse avec sa sereine et coutumière habilité.